



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 4 décembre 2024

Délibération n° 2024 - 62

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procurations(s)	absent(s)
29	23	6	0

Le 4 décembre 2024 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 28 novembre 2024 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — Mme Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — Mme Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M. Serge ADALLA — M. Éric FLESSELLES — M. Pierre HAGEMAN — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FOURNIER — M. Alain HUGUET — Mme Nadège HUGUET — M. Alain GROSDÉ — Mme Corinne TANGUY — Mme Manuela RAMIREZ — M. Joël SOUSA — M. Nicolas SERERO — Mme Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — Mme Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M. Marc FARGEAU.

Procurations : Mme Francine PEDRO donne pouvoir à M. Éric FOURNIER
Mme Amélie GUILLOU donne pouvoir à Mme Corinne TANGUY
Mme Sylvie BELLAVOINE donne pouvoir à M. Pierre HAGEMAN
Mme Claire HÉNIN donne pouvoir à M. Joël SOUSA
M. Jean-Pierre NOUVELON donne pouvoir à M. Serge ADALLA
M. François BOLLON donne pouvoir à M. Bruno AFONSO

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Marc FARGEAU.

OBJET : COMPLÉMENT DE SUBVENTION ATTRIBUÉE À DEUX ASSOCIATIONS GOURNAYSIENNES

Sur proposition de M. Claude MAZARS,

Au regard de son engagement auprès des associations de la Ville, la Municipalité en date du 28 mars 2024 leur a accordé par délibération n° 2024-24 un soutien financier par le biais d'une subvention afin de les aider dans leur fonctionnement.

Cependant, la Ville s'est engagée à leur apporter une aide financière supplémentaire au regard de leur projet et/ou difficulté.

Deux associations ont sollicité la Mairie pour une demande de subvention complémentaire suite à l'organisation de projets pour un montant total de 5 188 €, à savoir :

- 4 500 € à l'association « AVAEG », dépenses liées au Marché de Noël du 7 et 8 décembre 2024,
- 688 € à l'association « Académie des Arts », dépenses liées au Salon d'Automne du 24 novembre et 1^{er} décembre 2024 dont le prix de la Municipalité de 120 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver ces subventions.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. Claude MAZARS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de soutenir les associations de la Ville pour le maintien d'un tissu associatif dynamique et riche sur la Commune,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE d'allouer une subvention à l'association «AVAEG» :

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
ASSOCIATION «AVAEG»	4 500 €	Dépenses liées au Marché de Noël

ARTICLE 2 : DÉCIDE d'allouer un complément de subvention à l'association «Académie des Arts» :

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
ASSOCIATION «Académie des Arts»	688 €	Dépenses liées au Salon d'Automne du 24 novembre et 1 ^{er} décembre 2024.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

SUFFRAGES EXPRIMÉS	29
POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le :

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.